

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

Participants : 65

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 15 juin 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 12.12.2022
2. Comptes 2022 de la Municipalité
 - 2.1. Présentation des comptes 2022
 - 2.2. Rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation des comptes 2022 de la Municipalité et décharge aux organes responsables
3. DransGrid SA
 - 3.1. Présentation
 - 3.2. Décision
4. Projets/vision communale
 - 4.1. Présentation
5. Projet Halle travaux publics/OFROU
 - 5.1. Présentation
 - 5.2. Décision
6. Achat bâtiment Raiffeisen
 - 6.1. Présentation
 - 6.2. Décision
7. Divers

Message de bienvenue

Le Président Stève Lattion ouvre l'assemblée primaire, salue les participants et les remercie pour leur présence. Il précise que quelques personnes se sont excusées, sans les nommer.

Il informe l'assemblée que le Conseil communal a décidé de proposer le vote à main levée pour les objets soumis au vote, selon l'art. 16, al. 1 de la loi sur les communes, sauf si 1/5 des membres de l'assemblée demande le vote à bulletin secret. La majorité de l'assemblée accepte le vote à main levée.

Il propose à l'assemblée, qui accepte, la nomination de M. Olivier Pierroz et Mathias Darbellay comme scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2022

Sa lecture n'est pas demandée. Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2022 est approuvé.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

2. Comptes 2022 de la Municipalité

2.1. Présentation des comptes 2022

Le Président passe la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée des comptes.

M. Tornay commence par expliquer que cet exercice est le premier exercice avec MCH2 qui est un nouveau plan comptable introduit en 2022. Avec cette nouvelle façon de comptabiliser les investissements de moins de Frs. 25'000.00 ne sont plus passés en investissement mais comptabilisés en charge.

A la suite de la présentation, le Président remercie M. Tornay et apporte les précisions suivantes :

- Avec le nouveau plan comptable harmonisé au niveau suisse, l'endettement change simplement en changeant la manière de comptabiliser.
- Au niveau de l'électricité de l'école et du rattrapage de cette année, le Président explique que lorsque le compteur a été changé à l'école, une erreur a été commise lors de l'introduction du compteur dans le système informatique. La consommation calculée était inférieure à la réalité.
- La convention avec FGB n'a toujours pas été homologuée par le Conseil d'Etat et qu'avec les Frs. 450'000.00, nous aurions des comptes positifs. L'homologation devrait avoir lieu en fin d'année et la commune devrait recevoir trois fois Frs. 450'000.00 pour les années 2020-2021 et 2022.

2.2. Rapport de l'organe de révision

M. Antoine Tornay présente le rapport et en donne une lecture partielle.

2.3. Approbation des comptes 2022 de la Municipalité et décharge aux organes responsables

Le Président propose de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes 2022 à l'unanimité.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

3. DransGrid SA

3.1. Présentation

Le Président indique que le dossier a été présenté récemment à la population. Etant donné son emploi au sein de DransEnergie, il cède la parole à Mme Tiziana Lattion pour la présentation de ce dossier.

Mme Tiziana Lattion reprend les points principaux de la présentation détaillée qui a eu lieu il y a trois semaines.

Les enjeux énergétiques notamment dans le domaine de l'électricité dépassent les frontières et impactent grandement la facture d'électricité. Le Service électrique de Liddes est un gestionnaire de réseau de distribution (GRD) au sens de la loi. Or, les pressions de l'Elcom sur les GRD et la problématique de l'intégration des productions locales dans les réseaux de distribution ou encore l'explosion des tarifs d'électricité font que le métier d'énergéticien est devenu compliqué et va encore se complexifier. C'est pourquoi les acteurs régionaux de la distribution se sont mis ensemble pour réfléchir à un projet et ont créé un groupe de travail qui regroupe les communes d'Orsières, Bourg-St-Pierre et Liddes pour étudier un projet.

La présentation de ce soir est le fruit de cette étude. Le projet proposé porte sur les réseaux des trois communes et la ligne DransGrid, ligne moyenne tension, qui permet d'acheminer l'électricité dans nos villages.

DransGrid actuellement est détenue à peu près à 50 % par DransEnergie et 50 % par la Romande Energie.

Les tâches des GRD sont strictement définies par l'Elcom et consistent en la distribution d'électricité et la fourniture d'énergie (achat et vente aux clients).

Actuellement chaque service électrique assume avec très peu de ressources la responsabilité d'un GRD au niveau des exécutifs et de l'assemblée primaire. La direction opérationnelle est donc assurée par les exécutifs et il n'existe pas de poste de travail spécifique au fonctionnement du GRD.

Le projet proposé est la réunion des quatre partenaires sous une seule entité et sous la forme d'une société anonyme.

Le périmètre géographique a également été étudié et la décision a été prise de travailler uniquement sur la vallée pour deux raisons :

1. Rapidité de la mise en œuvre. Si le projet est accepté, la mise en œuvre est prévu au 1^{er} janvier 2024.
2. Il est apparu plus judicieux de rassembler tout d'abord les petits réseaux pour ensuite discuter avec un plus grand partenaire, comme par exemple ALTIS.

Le projet proposé porte sur les réseaux des trois communes et la ligne moyenne-tension qui relie Orsières au barrage des Toules. Il propose de réunir ces 4 partenaires sous la forme d'une société anonyme en utilisant le véhicule existant DransGrid SA. DransEnergie sortira du capital action de cette société et ses parts sont rachetées par les communes. Romande Energie renonce à son droit de préemption.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

La clé de répartition sera la suivante :

- 65,1 % Orsières
- 15,6 % Liddes
- 8.7 % Bourg-St-Pierre
- 10,6 % Romande Energie

La présentation en annexe donne les chiffres et la gouvernance planifiée. Le Conseil d'administration sera composé comme suit :

- 1 représentant de la commune de Liddes
- 2 représentants de la commune d'Orsières dont un expert du domaine
- 1 représentant de la commune de Bourg-St-Pierre
- 1 représentant de Romande Energie

Aucune question n'est posée et le Président propose de passer au point 3.2.

3.2. Décision

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la question suivante :

- Est-ce que vous acceptez la proposition du Conseil communal de vendre le service électrique de Liddes à la nouvelle société DransGrid SA qui regroupera les réseaux électriques d'Orsières, Bourg-St-Pierre et Liddes.

Au vote à main levée l'assemblée accepte par 62 oui, 2 non et 1 abstention.

4. Projets/vision communale

4.1. Présentation

Le Président explique que ce point constitue une volonté du Conseil communal d'informer l'Assemblée en vue de faciliter la prise de décision concernant les points de l'ordre du jour qui vont suivre. L'objectif est de fournir de manière transparente toutes les informations relatives à la situation financière et aux projections futures de la commune.

Le Conseil communal s'est appuyé sur l'expertise financière de M. Antoine Tornay qui tient la comptabilité de la Commune et de M. Patrice Michaud, expert pour la Commune de Liddes dans les retours de concession.

Le Président passe la parole à M. Antoine Tornay pour la partie financière :

- Ces 22 dernières années la commune a une marge d'autofinancement de 20 millions de francs et un investissement de 17 millions ce qui résulte à un désendettement de Frs. 3'360'000.00 par rapport à la situation de 2001. La situation de la commune est donc nettement meilleure.
- Depuis 2015 la commune a fortement réduit son endettement dans la volonté d'avoir des projets d'importance.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

M. Antoine Tornay termine en indiquant que la situation financière de la commune permet des investissements pour des projets importants.

M. Patrice Michaud présente ensuite les perspectives financières de la commune de Liddes liées aux retours des concessions de la société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard (FGB) et de la compagnie des Forces Motrices d'Orsières (FMO) (Présentation en annexe).

Les participants posent ensuite des questions auxquelles le Président et MM. Antoine Tornay et Patrice Michaud y répondent.

Le Président présente ensuite les projets du Conseil communal :

Halle TP

Deux présentations ont déjà été faites à l'Assemblée primaire.

Le concours a pris fin et les citoyens ont pu visiter l'exposition des projets présentés, y-compris le projet gagnant.

Ce bâtiment répond à un besoin communal. Nous disposons de locaux dispersés dans plusieurs endroits et certaines machines et véhicules n'ont pas de garage. Ce projet représente un outil efficace pour les générations futures. Le partenariat avec l'OFROU est très intéressant. Le temps d'intervention pour les employés de l'OFROU est de 15 min. Ce seront des places de travail qui resteront dans la région.

Un autre point intéressant, si une fusion venait à se faire, ces locaux permettraient des places de travail pour les habitants de Liddes. Nous espérons que les entreprises de la région pourront travailler sur le projet, malgré les marchés publics. Le projet est ambitieux mais présente un réel intérêt pour notre région.

Bâtiment Raiffeisen

Lorsque la fermeture de l'agence de Liddes a été annoncée, les dirigeants ont sollicité une rencontre avec le Président. Ils ont exprimé leur intérêt de vendre le bâtiment, avec une préférence pour une vente à la commune. Le Conseil communal considère cet emplacement comme stratégique et trouve les conditions proposées intéressantes.

Réseau d'eau

Une présentation a déjà été faite à l'assemblée primaire et est toujours en cours d'analyse. Si le projet présenté est mis en œuvre, son coût se montera à environ 12 millions. Il sera nécessaire de revoir la base tarifaire des taxes sur l'eau potable. Le conseil communal pense pouvoir présenter un projet plus modeste avec des coûts plus bas. Le réseau d'eau de la commune est vétuste et le Conseil communal réfléchit à l'élaboration d'un projet global, plutôt que de se limiter à des réparations d'urgence qui ont un coût sans pour autant améliorer la situation.

Espace culturel

Le bâtiment a reçu l'autorisation de construire et l'association cherche des fonds pour sa réalisation. Ce projet pourrait débuter dans les 3 à 4 prochaines années et apporterait une valeur ajoutée d'un point de vue touristique. Nous n'avons pas encore de chiffres concernant le soutien financier de la commune pour ce projet.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

Abri du Martinet

Ce projet remonte à plusieurs années mais est bloqué par le service de l'aménagement du territoire car il se situe en zone agricole. Le projet prévoit un léger agrandissement du bâtiment et, étant donné qu'il ne concerne pas un projet agricole, l'autorisation est bloquée. Dans le nouveau plan d'aménagement, la commune a proposé d'inclure la zone en zone d'utilité publique. Le bâtiment sera fermé et un espace ludique et éducatif de jeu didactique autour de l'eau a été prévu, ce qui éloignera les enfants de la Dranse.

TVL SA

Ce projet n'est pas un projet communal mais, depuis le début des TVL SA, la commune a remboursé les prêts LIM ou NPR. Actuellement, un nouveau projet est étudié par le Conseil d'administration des TVL SA et devrait être proposé pour préavis aux services du Canton du Valais vers le mois de septembre. Ensuite une recherche de financement sera lancée. Il est important de souligner que le fonctionnement et les infrastructures actuels ne sont pas viables. Le télésiège est vétuste et très coûteux. La seule façon de maintenir les TVL SA est d'avoir un projet avec un enneigement artificiel et d'installer un nouveau télésiège. A l'heure actuelle, le projet n'est pas sur la table du conseil communal, mais sur celle du conseil d'administration TVL. Nous n'avons pas encore de chiffres à présenter.

Le Président donne la parole à l'assemblée et les questions suivantes sont posées :

- M. Stéphane Lattion demande des informations concernant les locations du bâtiment Raiffeisen.

Le bâtiment est actuellement loué et le restera, et peut-être qu'un jour nous lui trouverons une utilisation communale. Son emplacement est stratégique.

- Mme Françoise Darbellay demande à propos des TVL, si des projets sont envisagés pour l'été.

Le Président répond en sa qualité de membre du conseil d'administration des TVL. Il explique qu'il est impossible de travailler sur les quatre saisons. Deux axes sont étudiés pour les saisons été/hiver avec une collaboration de l'alpage de Bavon. Actuellement de nombreuses pistes sont à l'étude.

- M. Raymond Michellod demande s'il est possible de faire quelque chose dans le district franc fédéral.

Le Président répond que tant que le tracé du télésiège n'est pas modifié, il sera possible de le changer. Quant à l'enneigement mécanique, il sera peut-être possible avec des compensations écologiques.

5. Projet Halle travaux publics / OFROU

5.1. Présentation

Le Président présente le projet gagnant du concours.

L'avant-projet de faisabilité a été présenté à l'assemblée primaire le 25 février 2021, avec un accord de principe suivi d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée primaire du 16 juin 2021, qui a validé le montant de Frs. 200'000.00 pour le concours.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

Aujourd'hui, nous abordons à la demande de crédit d'engagement pour ce projet.

La répartition a été revisitée et certains espaces communs ne seront pas réalisés comme prévu. La répartition est la suivante :

- 36 % OFROU
- 42,5 % Commune de Liddes
- 21.5 % CSIB

La part CSIB est à la charge de la commune de Liddes, avec une petite subvention de l'Etat du Valais.

Estimation des coûts :

- 7,4 millions pour le bâtiment.
- 0,7 million pour aménagements extérieurs et parking
- 0.9 million pour divers et imprévus et frais secondaires, le CAD pourrait être inclus dans ce montant

Répartition :

- 5.76 millions pour la commune
- 3.24 millions pour l'OFROU

Les questions suivantes sont posées :

- Est-ce que l'OFROU va construire un rond-point.

Le Président répond qu'il y aura certainement un aménagement de la route de Dranse mais qu'un rond-point n'est pas prévu.

- M. Nicolas Marquis demande quand le projet va démarrer.

Le Président répond que l'OFROU souhaite aller vite. Si le crédit d'engagement est accepté ce soir, dans les six prochains mois le bâtiment définitif devra être déterminé et les appels d'offres seront lancés l'année prochaine. Le début des travaux est prévu en 2025.

- M. Blaise Moulin souligne que si l'OFROU est vraiment intéressé, il faudrait rediscuter la répartition des pourcentages.

Le Président précise que le crédit d'engagement s'élève à 9 million de francs. La commune est maître d'œuvre et des conventions seront signées avec l'OFROU qui effectuera un paiement deux fois par année en fonction de la répartition.

- M. Thomas Darbellay demande si c'est parce que nous nous sommes engagés pour Frs. 200'000.00 pour la procédure de concours que nous devons maintenant nous engager pour 9 millions et quel est le retour sur investissements de ces 9 millions de francs.

Le Président explique que les Frs. 200'000.00 ont été dépensés pour réaliser le projet du concours. Le coût du bâtiment dépasse le seuil des marchés publics et la commune a été obligée d'organiser une procédure ouverte. L'enveloppe budgétaire a été décidée par rapport à l'estimation de l'architecte que nous avons mandaté.

Si le bâtiment n'est pas réalisé, ces Frs. 200'000.00 auront été dépensés en vain. Le concours ne nous engage à rien.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

Quant au retour sur investissement le Président répond que la Commune n'attend pas un retour sur investissement. Le projet consiste à construire des locaux adaptés pour le service des travaux publics conformes aux normes de sécurité et des garages pour nos véhicules.

L'intérêt du projet réside également dans la synergie de la construction avec l'OFROU, ce qui, comme mentionné auparavant, permettra de maintenir des emplois à Liddes.

Le retour économique est difficile à quantifier en termes précis par rapport à la présence de l'OFROU à Liddes, mais le projet apportera des avantages à long terme pour la commune.

- M. Thomas Darbellay souhaite alors connaître quel sera l'impact environnemental des camions de l'OFROU sur le village de Liddes.

Le Président répond que l'impact et le travail des camions seront similaires à ceux existants actuellement. Les camions sont déjà présents à Liddes. La différence sera l'emplacement des véhicules qui seront garés dans la halle. L'impact environnemental positif se situera au niveau des transports pour le ravitaillement en sel. Les silos seront à Liddes ce qui évitera aux camions de devoir se déplacer à Martigny pour charger le sel.

- M. Thomas Darbellay demande ensuite s'il y a une autre vision du projet en termes d'impact sur le village de Liddes.

Le Président répond que les maquettes ont été présentées lors du vernissage et pendant l'exposition ouverte au public. Le dossier est disponible, tout comme la maquette au bureau communal. Tous les détails n'ont pas été abordés dans la présentation de ce soir puisque la population a eu l'occasion de visiter l'exposition et d'obtenir tous les renseignements nécessaires.

- Une question est posée concernant le chauffage à distance

Le Président répond qu'une étude a déjà été réalisée par le CREM il y a environ 8 ans et à l'époque, un CAD n'était pas intéressant pour le village de Liddes en raison du chauffage électrique installé dans la plupart des maisons du centre du village. Le prix de l'électricité augmente, les lois changent et aujourd'hui, une nouvelle étude doit être lancée. Nous n'avons pas encore de chiffres et cette étude va nous permettre de décider de la faisabilité du projet.

- M. Bernard Lavau demande si les habitants vont bénéficier de ce projet qui va coûter environ Frs. 1'000.00 par habitant et est-ce que des revenus sont prévus pour les locations, etc.

Ce projet représente une opportunité pour la commune de construire des locaux adaptés pour les services techniques. Les locaux ne seront pas loués, il y aura uniquement des synergies intéressantes avec l'OFROU. Comme déjà mentionné, l'intérêt réside dans le maintien des emplois dans la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel pour l'avenir également. Ce bâtiment ne sera jamais rentabilisé.

- M. Cédric Gabioud précise qu'en terme d'écologie, avec un camion sur place, il ne sera plus nécessaire de faire venir un camion d'ailleurs ce qui aura un impact positif.
- M. Jérémie Fusay demande si le crédit d'investissement est refusé ce soir, est-ce que l'OFROU viendrait.

Le Président répond que non, les synergies sont intéressantes et l'OFROU ne construira pas à Liddes si la commune ne participe pas au projet.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

- M. Blaise Moulin précise qu'à l'avenir, si les locaux se construisaient à Sembrancher, les employés ne pourront plus habiter à Liddes.
- M. Raymond Michellod trouve le projet très bien, mais pour lui, il aurait dû être réalisé à la gravière afin de ne pas défigurer le village.

Le Président ex que la zone de la gravière est en dehors du périmètre constructible, il est donc impossible de construire à cet endroit. Une procédure serait nécessaire pour changer le statut de cette zone en zone constructible ou d'utilité publique et cette procédure prendrait au moins 10 ans, sans assurance que la procédure aboutisse positivement.

- M. Jérémie Fusay estime que le coût, d'après ses calculs, pourrait être inférieur à 9 millions de francs.

Le Président exprime l'espoir que ce montant représente un plafond et que le coût final sera effectivement plus bas.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président propose de passer à la prise de décision.

5.2. Décision

A la question acceptez-vous, sur proposition du Conseil communal, un crédit d'engagement de **Frs. 9 millions** pour la construction d'une halle en collaboration avec l'OFROU, au vote à main levée, l'assemblée accepte avec 61 voix favorable, 3 abstentions et 1 voix opposée.

6. Achat bâtiment Raiffeisen

6.1. Présentation

Le Président donne un descriptif du bâtiment et les chiffres des estimations par un taxateur officiel et ceux de l'estimation de la Banque Raiffeisen.

Le bâtiment est stratégiquement bien placé et le Conseil communal propose l'acquisition de celui-ci pour un montant de Frs. 560'000.00.

Le Président passe la parole à l'assemblée et les question suivantes sont posées :

- M. Paul-Louis Moret demande si l'office du tourisme restera dans ce bâtiment.

Le Président répond que l'idée est de déplacer l'office du tourisme dans le bâtiment de l'espace culturel une fois celui-ci terminé, mais aujourd'hui il demeure là, rien n'est figé.

- M. Thomas Darbellay demande quelles sont les locations mensuelles.

Le Président répond qu'il n'a plus les chiffres en tête, mais les revenus locatifs couvriront les charges et les frais.

Assemblée primaire municipale du 15 juin 2023

6.2. Décision

Sur proposition du Conseil communal l'assemblée primaire est appelée à se prononcer sur l'achat du bâtiment Raiffeisen de Liddes sur parcelle No. 3098 aux conditions suivantes :

Prix de vente : CHF 560'00.00

Conditions de paiement :

CHF 510'000.00	dès retour de l'acte
CHF 50'000.00	valeur de l'octroi d'une servitude personnelle, incessible et intransmissible, d'utilisation exclusive du local servant à l'exploitation d'un bancomat et de son accès pour une durée de 25 ans.

Au vote à main levée l'assemblée accepte la proposition du Conseil communal avec 55 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions.

7. Divers

Le Président remercie MM. Patrice Michaud et Antoine Tornay pour leurs présentations des enjeux financiers, ainsi que les participants de la confiance témoignée envers le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée.

Liddes, le 15 juin 2023

Pour la Commune

Le Président

La Secrétaire municipale

Stève Lattion

Astrid Michellod Bonvoisin